



Conseil municipal | Séance du 17 octobre 2019

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2019-10-17-34 | Centre culturel le Rive gauche - Convention pluriannuelle d'objectifs

Sur le rapport de Monsieur Gosselin Jérôme

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Date de convocation : 11 octobre 2019

L'An deux mille dix neuf, le 17 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard-Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche, Madame Agnès Bonvalet.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Samia Lage donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Gilles Chuette donne pouvoir à Monsieur Daniel Vézie, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

Etaient excusés :

Madame Pascale Hubart.

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M'Builu

Exposé des motifs :

Suite au dossier portant sur les activités du Rive gauche adressé par la directrice au ministère de la culture, et au vu du programme de soutien aux artistes dans leur travail de création et de diffusion de leurs œuvres, l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national –mention art et création danse", est attribuée au Rive gauche pour la période 2019-2022.

L'attribution de cette appellation se traduit par la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs portant sur la période concernée.

Le Conseil municipal

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- La convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le Rive gauche et les partenaires publics pour la mise en œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles correspondant à la mention « Art et création danse », de fixer les modalités de financement et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets et mesurables,
- Cette convention sera signée par l'Etat, ministère de la Culture, la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle d'objectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 21/10/2019

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20191017-lmc114639-DE-1-1

**CONVENTION PLURIANNUELLE –
SCENE CONVENTIONNEE D'INTERET NATIONAL**

Art et Création pour la Danse

LE RIVE GAUCHE

2019 /2022

**S U B V E N T I O N A C C O R D É E S U R D E S C R É D I T S D E
F O N C T I O N N E M E N T**

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

VU la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n° 2018-1357 du 28 décembre 2018 portant répartition des crédits ouverts et découverts autorisés par la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

VU le décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 et l'arrêté du 25 janvier 2018 relatifs à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif à l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » ;

VU la circulaire de la Ministre de la culture et de la communication du 8 mars 2017 relative à la parité entre les femmes et les hommes dans le secteur de la création ;

VU la circulaire n° 2008-059 du 29-04-2008 (parue au BO de l'éducation nationale n° 19 du 8 mai 2008) relative au développement de l'éducation artistique et culturelle, signée conjointement par la ministre de la culture et de la communication, le ministre de l'agriculture et de la pêche, le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU la circulaire N° 2013-073 du 03 mai 2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle ;

VU la circulaire du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents ;

VU le programme 131 de la mission de la culture ;

VU la décision du ministre chargé de la Culture en date du 4 avril 2019 attribuant l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national danse » au Rive Gauche ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 4211-1, L 4221-1, L 4221-5, L 4231-2 et L 4311-1 ;

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 ;

VU la demande de subvention de la Ville de Saint-Etienne du Rouvray pour le Rive gauche déposée le 14 décembre 2018 ;

Entre

D'une part,

L'État, ministère de la Culture, représenté par M. Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,
Ci-après désigné sous le terme « l'administration »,

La Région Normandie, représentée par M. Hervé Morin, président du Conseil Régional de Normandie, autorisé à signer la présente convention par délibération de la Commission permanente en date du 18 novembre 2019,
Ci-après dénommée la Région,

Le Département de la Seine-Maritime représenté par M. Pascal Martin, président du Conseil départemental, autorisé à signer la présente convention par délibération de la Commission permanente en date du XXXXX,
Ci-après dénommé le Département de la Seine-Maritime,

La Ville de Saint-Etienne du Rouvray représenté par M. Joachim Moyse, maire agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 6 juillet 2017, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil municipal en date du 17 octobre 2019
Ci-après dénommée la Ville,

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

Et

d'autre part,

Le Rive gauche est un budget annexe de la Ville de Saint-Etienne du Rouvray, dont le siège social est situé à la Mairie de Saint-Etienne du Rouvray, place de la Libération, CS 80458 - 76806 Saint-Etienne du Rouvray cedex, représenté par M. Joachim Moyse, Maire, déclaré au Journal officiel de la République française en date du 6 juillet 2017.

N° de SIRET : 21760575700012 - APE : 8411Z,

N° de licences : 1-1111335 – 2-1111336 - 3-1111337 en date du 8 juin 2018,

Désigné ci-après « Le Rive gauche » ou « **le bénéficiaire** ».

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Considérant les orientations de la politique de l'État relatives au soutien à des structures de création et de diffusion artistique présentant un projet présentant un intérêt général pour la création et le développement de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle sur un territoire.

Considérant le programme d'actions mis en place par Mme Raphaëlle Girard, directrice de la structure, conforme au cahier des missions et des charges de l'appellation scène conventionnée d'intérêt national « Art et Création Danse », figurant en annexe I

Considérant que le projet présenté par le bénéficiaire participe de cette politique, compte tenu de la capacité de sa direction artistique à :

- Apporter un soutien significatif à des équipes artistiques, notamment celles du territoire d'implantation, par l'apport de moyens humains et matériels favorisant leur travail de recherche et de création (lieux, équipes techniques, financements),
- S'inscrire dans les réseaux de production et de diffusion favorisant la recherche de diffusion des créations soutenues,
- Porter une attention particulière au renouvellement des écritures et des formes d'adresse au public.

Considérant que la Région Normandie, dans le cadre de sa nouvelle politique culturelle, s'engage sur huit enjeux majeurs :

- ⤴ favoriser la vitalité et la diversité de la création ainsi que la circulation des œuvres,
- ⤴ susciter l'innovation et l'expérimentation et accompagner la mutation numérique,
- ⤴ soutenir les industries culturelles, créatives et numériques,
- ⤴ inscrire plus fortement l'art contemporain sur le territoire,
- ⤴ définir et mettre en œuvre une stratégie de rénovation et de valorisation de nos patrimoines régionaux,
- ⤴ veiller à une offre culturelle équilibrée et diversifiée sur l'ensemble du territoire en lien étroit avec les autres collectivités,
- ⤴ inscrire la notion de droits culturels comme un des principes permanents d'élaboration et d'évaluation de la politique culturelle régionale,
- ⤴ construire un schéma normand de la formation artistique et culturelle, notamment à travers le soutien à un pôle supérieur de formation pluridisciplinaire du spectacle vivant et aux deux écoles supérieures d'art de la Région.

Considérant la politique culturelle adoptée en Assemblée Départementale le 4 octobre 2016 confirmant le principe de la mise en place de conventions d'objectifs à destination des équipements culturels structurants dont les missions rencontrent les objectifs départementaux exposés ci-dessous.

Considérant que le Département de la Seine-Maritime inscrit sa politique culturelle dans une dynamique territoriale au service de l'ensemble des habitants de la Seine-Maritime autour de deux axes majeurs que sont :

- L'Aménagement culturel du territoire,
- Le Développement des publics,

Dans ce cadre, le Département de la Seine-Maritime soutient les établissements culturels structurants proposant une offre artistique et culturelle de qualité et développant les missions fondamentales suivantes : soutien à la création (résidences d'artistes, coproductions, émergence...), à la diffusion (notamment des nouvelles esthétiques), au développement de l'action culturelle, à l'élargissement et au décloisonnement des

publics, au travail en réseau avec d'autres lieux de production et de diffusion en région et au-delà.

Le Département de la Seine-Maritime entend ainsi contribuer au développement de la vie culturelle départementale avec comme principaux objectifs de :

- Contribuer à l'existence d'une offre de qualité, diversifiée et équilibrée sur l'ensemble du territoire.
- Soutenir l'offre artistique et culturelle des acteurs implantés et/ou engagés sur le territoire départemental en particulier pour ceux qui y développent des démarches innovantes.
- Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture en considérant l'accès à la culture comme un droit essentiel.
- Favoriser la rencontre et la circulation des publics par la mise en place d'actions innovantes (mixité, intergénérationnalité, pratique amateur...).

Afin d'équilibrer l'offre artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire, le Département souhaite notamment renforcer son soutien aux projets qui s'inscriront davantage dans une action territoriale de proximité en direction des habitants de la Seine-Maritime situés en zones rurales et/ou éloignés d'une offre culturelle, dans un souci d'équité territoriale.

De même, le Département de la Seine-Maritime sera attentif aux projets culturels et artistiques qui prennent en compte les personnes bénéficiaires de l'accompagnement privilégié qu'il dispense (seniors, personnes en situation de handicap, en parcours d'insertion sociale ou professionnelle...).

Par ailleurs, le Département de la Seine-Maritime s'étant engagé en matière d'éducation artistique en développant une politique active dans ce domaine, il sera également attentif aux projets menés en direction des collégiens s'inscrivant dans le dispositif départemental « Contrat de Réussite Éducative Départemental - CRED 76 ».

Considérant la volonté de la Ville de Saint-Etienne du Rouvray de développer une politique culturelle territoriale qui doit :

- Mobiliser les publics, y compris les plus éloignés des espaces de pratiques, d'enseignement artistiques, de création et de diffusion
- Soutenir les artistes, la création et la diffusion des œuvres auprès du plus grand nombre
- Promouvoir les pratiques artistiques et culturelles amateurs et professionnelles, parce que la culture doit faire partie des expériences sensibles, accessibles par et pour tous

Et en déclinant les finalités de son projet de ville dont le volet culturel constitue une thématique majeure ; la ville de Saint Etienne du Rouvray s'emploie donc à :

- Permettre à chaque habitant la fréquentation des œuvres et l'expression par l'art
- Promouvoir l'expression culturelle et le partage des représentations individuelles et collectives
- Favoriser les parcours émancipateurs, susciter l'intérêt et l'échange autour de créations artistiques
- Pérenniser puis renforcer la place de la culture et son rôle structurant pour le développement du territoire

La culture, et les politiques publiques partenariales qui soutiennent son développement, favorisent les rencontres, les échanges, permettent la construction des liens nécessaires pour « faire société » et pour mieux vivre ensemble, être en lien avec le monde et penser le progrès.

Au titre de l'établissement « le Rive Gauche », centre culturel municipal, la Ville veille particulièrement à la place de l'art chorégraphique-la danse, du spectacle vivant et des arts plastiques, en association avec des actions de médiation culturelle et d'éducation artistique et culturelle, pour tous les âges et tous les publics.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire et les partenaires publics pour la mise œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles correspondant à la mention « Art et Création Danse » à laquelle s'engage le bénéficiaire, à son initiative et sous sa responsabilité, et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets et mesurables.

Elle fixe :

- la mise en œuvre concrète du programme d'actions artistiques et culturelles ;
- les modalités de financement et les relations avec les partenaires publics ;
- les conditions de suivi et d'évaluation du programme d'actions artistiques et culturelles.

Les partenaires publics contribuent financièrement à la réalisation du programme d'actions artistiques et culturelles. Ils n'attendent aucune contrepartie financière directe de cette contribution.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Au titre de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national », mention « Art et Création Danse », le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le programme suivant, résumé ci-dessous et détaillé en **annexe I** :

- Aide à la création

Coproduction et soutien à la production, accueil d'artistes en résidence, accompagnement de jeunes compagnies régionales et nationales

- Programmation pluridisciplinaire

Danse-Théâtre –Musique- Cirque – Marionnette- Magie nouvelle-Jeune Public.

- Travail en réseau

Métropolitain / Départemental / Régional / National / International.

- Action culturelle

Sensibilisation des publics notamment en direction des personnes éloignées de l'offre culturelle (bénéficiaires des minima sociaux, personnes en situation de handicap, séniors, personnes incarcérées, primo arrivant en France...)

Education artistique en direction du public scolaire et jeune (maternelle, primaire, collégiens, lycéens et apprentis, étudiants, jeunes actifs ou sans emplois) et des structures relevant du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques et des Pratiques Amateurs SDEAPA (Conservatoires/écoles de musique, associations...).

Pour accompagner la démarche d'action culturelle, le Rive gauche pourra s'inscrire dans les dispositifs de la DRAC et des collectivités territoriales relatifs à l'éducation artistique et culturelle et au développement des publics, à la transmission et à la démocratisation des savoirs. Il pourra s'appuyer sur les appels à projet de la DRAC et des collectivités territoriales qui permettent d'accompagner notamment les partenariats éducatifs, artistiques, culturels et numériques construits entre des établissements scolaires, des structures du champ de l'animation, des institutions culturelles, ainsi que les projets innovants, fédérateurs, comme les résidences d'artistes et d'architectes dans les structures d'accueil du jeune public, les espaces de monstration de la création contemporaine dans les collèges et lycées, et les nouvelles pratiques artistiques, culturelles et numériques. Il pourra conforter ses liens avec les habitants et structures éducatives ou sociales des quartiers *politique de la ville* en développant un partenariat culturel triennal avec ces quartiers.

2.1 Droits culturels : Les droits culturels inscrits dans les textes internationaux de l'ONU et de l'UNESCO ont été introduits par le législateur français dans la loi NOTRe du 7 août 2015 puis la loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP).

La loi prévoit ainsi la nécessité pour l'Etat et les collectivités territoriales de respecter les droits culturels des personnes dans la mise en œuvre des politiques publiques. Le respect des droits culturels consiste à prendre en compte chaque individu dans sa spécificité, quelle que soit son origine, sa situation, et contribuer à l'accès à la culture du plus grand nombre.

La Région Normandie appelle ses partenaires à développer des projets respectueux des droits culturels des personnes, avec pour axes prioritaires l'égalité femme-homme, la diversité culturelle, l'accessibilité aux œuvres et à la pratique artistique et culturelle et l'équité territoriale.

En adhérant à cette démarche, le bénéficiaire s'engage à poursuivre la mise en œuvre des droits culturels tant au sein de sa structure que dans la mise en œuvre de son projet artistique et culturel.

Une démarche de co-construction avec la Région sera rapidement mise en place dans le dialogue et la concertation, et respectera les étapes suivantes :

- Etablissement d'un état des lieux des pratiques déjà développées par le bénéficiaire ou en développement,
- Identification des actions prioritaires visées par le bénéficiaire, en adéquation avec les objectifs fixés par la Région,
- Rédaction des objectifs opérationnels et des principales actions à mener pour les atteindre,
- Définition des indicateurs et des modalités d'évaluation.

L'ensemble de cette démarche concertée qui doit permettre de valoriser les actions engagées par le bénéficiaire en faveur des droits culturels fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

2.2 Egalité professionnelle homme / femme : L'Etat, la Région et le Département de la Seine-Maritime sont engagés dans une démarche visant à favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ils souhaitent ainsi inciter l'ensemble de leurs partenaires à mener des actions en ce sens.

Le bénéficiaire d'une subvention de l'Etat, de la Région et du Département de la Seine-Maritime est donc invité à mener des actions destinées à favoriser au sein de sa structure l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes : mixité des formations et des métiers, meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, réduction des écarts de rémunérations, accès aux postes à responsabilité...

La feuille de route Égalité 2018 – 2022, publiée en février 2018 par le ministère de la culture, contient une mesure concernant la progression quantifiée de l'accès des femmes aux responsabilités, aux moyens de production, de création, de recherche dans les structures labellisées. Dans ce cadre, le bénéficiaire favorisera un meilleur accès des femmes artistes à la programmation et aux dispositifs de soutien à la création et à la production portés par sa structure.

Les conditions de mise en œuvre de cette mesure sont définies dans le protocole du 22 novembre 2018. Le bénéficiaire devra inscrire son action dans ce cadre.

Le bénéficiaire pourra communiquer aux partenaires publics les pièces justificatives justifiant la réalité de son engagement

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de **4 ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.**

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROGRAMME D' ACTIONS

4.1 Le coût total du programme d'action sur la durée de la convention est évalué à 4 527 428 € (quatre millions cinq cent vingt-sept mille quatre cent vingt-huit euros) conformément au(x) budget(s) prévisionnel(s) figurant en annexe III et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

4.2. Les coûts annuels éligibles du programme d'action sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au programme d'actions.

4.3. Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du programme d'actions, qui
 - respectent les conditions des 4. et 5. l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014, telles que listées en annexe II ;
 - sont liés à l'objet du programme d'action et sont évalués en annexe II ;
 - sont nécessaires à la réalisation du programme d'actions ;
 - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
 - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du programme d'actions ;
 - sont dépensés par le bénéficiaire ;
 - sont identifiables et contrôlables.

4.4 Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel conformément aux articles 6.1 et 6.2 ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par l'administration de ces modifications.

4.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier prévu à l'article 7. Cet excédent ne peut être supérieur au montant total réalisé des recettes propres afférentes au programme d'actions.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, les pouvoirs publics contribuent financièrement au programme d'actions visé à l'article 1^{er} de la présente convention.

La contribution des pouvoirs publics est une aide à la mise en œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles, détaillée à l'annexe III de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

5.1. L'État

Les pouvoirs publics contribuent financièrement au programme d'actions pour un montant prévisionnel maximal de 344 000 € (trois cent quarante-quatre mille euros), équivalent à 7,60 % du montant total estimé des coûts éligibles sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 4.1.

L'aide financière de l'État concerne le programme d'actions faisant l'objet de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » et non le fonctionnement global du bénéficiaire.

5.2. Pour l'année 2019, une subvention d'un montant prévisionnel de 86 000 € (quatre-vingt-six mille euros), équivalent à 7,70 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire.

Compte tenu de la réserve de précaution de 3% appliquée au budget de l'État, la subvention est ramenée à 83 420 € (quatre-vingt-trois mille quatre cent vingt euros).

5.3. Pour les deuxième, troisième et quatrième année d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières de l'administration s'élèvent à 258 000 € (deux cent cinquante-huit mille euros) équivalent à 6,30 % du montant total estimé des coûts éligibles est accordé au bénéficiaire :

- pour l'année 2020 : 86 000 €,
- pour l'année 2021 : 86 000 €
- pour l'année 2022 : 86 000 €.

Les subventions affectées par la DRAC aux actions d'éducation artistique et culturelle font l'objet d'une dotation financière distincte, complémentaire et déterminée annuellement.

5.4. Les contributions financières de l'État mentionnées à l'article 5.3 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits de paiement en loi de finances pour l'État ;
- le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 2, 4 et 7 à 10 sans préjudice de l'application de l'article 12 de la présente convention ;
- la vérification par l'administration que le montant de la contribution n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'action, conformément à l'article 4 sans préjudice de l'article 4.4.

5.5 : Moyens financiers alloués au Rive gauche par la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Ville de Saint-Etienne du Rouvray

Pour aider la structure à atteindre les objectifs mentionnés à l'article 2 de la présente convention, la Région, le Département de la Seine-Maritime et la Ville de Saint-Etienne du Rouvray pourront lui accorder annuellement, sur sa demande faite dans le respect du calendrier d'instruction des demandes de subvention de chacune des collectivités, une subvention dont le montant sera fixé chaque année par délibération, selon les modalités en vigueur au sein de chaque collectivité et sous-réserve du vote des crédits correspondants.

Pour la période 2019/2022 le soutien de la Région Normandie serait chiffré à 492 000 € répartis comme suit :

- pour l'année 2019 : 123 000 €,
- pour l'année 2020 : 123 000 €,
- pour l'année 2021 : 123 000 €,
- pour l'année 2022 : 123 000 €.

sous réserve de l'inscription des crédits au budget de chaque année et du vote des subventions correspondantes par les instances délibérantes du Conseil régional de Normandie.

Le Rive gauche pourra bénéficier d'autres subventions régionales notamment dans le cadre d'appels à projets de la Région sur des thématiques liées à l'action culturelle, la coopération culturelle internationale ou encore la formation et le numérique.

Pour la période 2019/2022, le soutien du Département de la Seine-Maritime serait chiffré à 171 000 €, réparti comme suit :

- pour l'année 2019 : 42 750 €
- pour l'année 2020 : 42 750 €,
- pour l'année 2021 : 42 750 €,
- pour l'année 2022 : 42 750 €,

sous réserve de l'inscription des crédits au budget de chaque année et du vote des subventions correspondantes par les instances délibérantes du Conseil départemental de la Seine-Maritime.

Pour la période 2019/2022, le soutien de la Ville de Saint-Etienne du Rouvray serait chiffré à 2 640 788 €, réparti comme suit :

- Pour l'année 2019 : 660 197 €
- Pour l'année 2020 : 660 197 €,
- Pour l'année 2021 : 660 197 €,
- Pour l'année 2022 : 660 197 €,

Sous réserve de l'inscription des crédits au budget de chaque année et du vote des subventions correspondantes par les instances délibérantes de la Ville de Saint-Etienne du Rouvray.

La ou les subvention(s) accordée(s) par l'État, la Région, le Département et la Ville feront éventuellement l'objet de conventions financières annuelles précisant notamment les conditions de mandatement, les règles de caducité et les conditions de la restitution éventuelle de la subvention.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

6.1. L'État

L'État verse 83 420 € (quatre-vingt-trois mille quatre cent vingt euros) au titre de l'année 2019 selon les modalités suivantes :

- Une avance à la notification de la convention dans la limite de 30 % du montant prévisionnel annuel de la contribution fixée à l'article 5.2 pour cette même année ;
- Le solde après les vérifications réalisées par l'administration conformément à l'article 6 et, le cas échéant, l'acceptation des modifications prévue à l'article 4.4 ;

6.2. Pour les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de l'État est versée, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement en loi de finances, selon les modalités suivantes :

- Une avance de 30 % du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 5.3, avant le 31 mars de chaque année, sans préjudice du contrôle de l'administration conformément à l'article 12,
- Le solde annuel sous réserve du respect des conditions susmentionnées à l'article 5.4 et, le cas échéant, l'acceptation de la modification prévue à l'article 4.4

6.3. La subvention est imputée sur les crédits du programme 131 – Création, Action 1, sous-action 23 – institutions et lieux de création et de diffusion en matière de spectacle vivant, Catégorie 64.

6.4. La contribution financière sera créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de la Trésorerie générale de Sotteville les Rouen

N° IBAN : FR 50 3000 1007 07F7 6500 0000 72

BIC : BDFEFRPPCCT

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la région Normandie, le directeur régional des affaires culturelles étant l'ordonnateur secondaire.

Le comptable assignataire est le directeur départemental des finances publiques du Calvados.

6.5. Modalités de versement des collectivités

6.5.1 Région Normandie

Les modalités de versement de la subvention de la Région feront l'objet d'une convention financière annuelle.

6.5.2 Département de la Seine-Maritime

Pour le Département de la Seine-Maritime, une lettre de notification précisera chaque année, sous réserve du vote des crédits par l'Assemblée Départementale, le montant annuel de la subvention après décision de la Commission Permanente et cela sur la base du projet quadriennal joint en annexe, du programme d'activités général de l'année concernée et de son budget, du bilan d'activités et financier de l'année N-1. Le versement de la subvention se fera après la décision de la Commission Permanente.

6.5.3 Ville de Saint-Etienne du Rouvray

Pour chaque année, les concours financiers apportés par la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray seront fixés lors du vote du Budget primitif, par délibération du conseil municipal de la collectivité au vu de la présentation du budget prévisionnel du Rive Gauche retraçant les charges et les recettes liées à l'organisation de ses activités. Cette délibération comprendra les modalités de versement de la subvention.

ARTICLE 7 – JUSTIFICATIFS

Afin d'optimiser l'efficacité de son action et d'atteindre durablement les objectifs précités, Le Rive gauche devra prendre toute mesure utile et nécessaire à l'établissement et à la pérennité de l'équilibre financier de la structure.

Le Rive gauche s'engage à trouver d'autres partenaires publics et privés pour le financement de l'ensemble de ses activités.

Un budget prévisionnel pour les années 2019 à 2022 est annexé à la présente convention.

Le Rive gauche s'engage à fournir chaque année aux signataires de la présente convention :

↑ au plus tard avant le 31 décembre, à l'occasion d'un comité de suivi fixé par la Directrice du Rive gauche, les demandes de subventions sollicitées auprès des partenaires publics sur la base d'un projet prévisionnel, ainsi qu'un compte rendu financier intermédiaire de l'année en cours, du 1^{er} janvier au 31 août.

↑ Avant le 30 juin, à l'occasion d'un comité de suivi fixée par la Directrice du Rive gauche, le budget prévisionnel définitif ainsi qu'un compte de résultat et un bilan moral de l'année précédente à faire valider par l'ensemble des membres présents.

Afin de préparer au mieux ces deux rendez-vous annuels, tous documents comptables seront envoyés à l'ensemble des partenaires publics au minimum 15 jours avant les dates de réunions fixées par le Rive gauche. Seront joints, ensuite, à ces documents comptables, et remis à l'ensemble des partenaires lors de ces deux rendez-vous, tous autres documents pouvant justifier des activités réalisées, des missions et des résultats obtenus, en lien avec la présente convention.

L'ensemble de ces documents devront être signés par le représentant de la structure.

Le bénéficiaire s'engage également à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier du programme d'actions, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention, notamment à son article 1^{er}. Ce compte rendu doit être conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre l'administration et le bénéficiaire. Ce compte rendu financier et ce compte rendu quantitatif et qualitatif sont signés par le représentant la structure ou toute personne habilitée ;
- les comptes annuels administratifs de la structure
- Le rapport d'activité.
- Tout autre document listé en annexe.

ARTICLE 8 - AUTRES ENGAGEMENTS

8.1 Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

8.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

8.3 Le Rive gauche déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

8.4 Fiscalité : Le Rive gauche, budget annexe de la Ville de Saint-Etienne du Rouvray, est assujéti à la TVA. Toutes les dépenses et recettes liées aux activités exercées pour lesquelles la concurrence est présumée, sont situées dans le champ d'application de la TVA (ART 253 CGI). En matière de subventions, ne sont pas imposables à la TVA les subventions d'équipement, les subventions d'équilibre et les subventions de fonctionnement ainsi que les transferts financiers du budget principal vers le budget annexe du Rive gauche. Sont imposables à la TVA, les subventions qui constituent la contrepartie d'un service ou d'une vente ainsi que les subventions « compléments de prix ».

8.5 Gestion du personnel : Le Rive gauche s'engage à effectuer l'ensemble des démarches administratives liées au recrutement de personnel.

Il s'engage par ailleurs, d'une part, à acquitter l'ensemble des charges patronales liées à ces recrutements et d'autre part à effectuer toutes les déclarations nécessaires auprès des différentes administrations. Elle renonce également à offrir des rémunérations sans la production des déclarations fiscales et sociales obligatoires.

8.6 Apprentissage : Le bénéficiaire devra prendre en compte la politique régionale de soutien à l'apprentissage en s'engageant à recruter un ou plusieurs apprentis sur la période de la convention.

8.7 Assurances : le Rive gauche exerce les activités mentionnées à l'article 2 ci-dessus sous sa responsabilité exclusive.

Il s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que les responsabilités des partenaires publics ne puissent être recherchées.

Il devra justifier à chaque demande des partenaires publics de l'existence de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

8.8 Eco-responsabilité : La Région Normandie est engagée dans un projet territorial de développement durable.

Elle souhaite être elle-même éco-responsable mais entend également inciter l'ensemble de ses partenaires à intégrer cette démarche d'éco-responsabilité dans leurs modes de fonctionnement et leurs actions.

Le bénéficiaire d'une subvention régionale est donc invité à prendre en compte les principes du développement durable (c'est-à-dire s'assurer que les 3 piliers du développement durable, à savoir le social, l'économie et l'environnement, se croisent et sont traités chacun à la même mesure) dans son fonctionnement et dans les actions ou projets qu'il met en place (optimisation de la consommation de ressources, respect des réglementations en vigueur et actions pour favoriser la cohésion sociale, production et consommations responsables, etc.)

Plusieurs outils sont accessibles sur le site internet de la Région (plaquette d'information, rubrique ressource recensant des contacts et des réseaux, site dédié aux transports collectifs).

8.9 Bonnes pratiques en matière d'achats : Si le financement de son activité ou sa gouvernance est majoritairement assuré par des financeurs publics, une association de droit privé peut répondre à la définition de « pouvoir adjudicateur » et par conséquent, est soumise à des obligations de mise en concurrence imposées par les directives européennes et nationale (cf. article L 1211-1 du CCP – ordonnance n°2018-1074 du 26/11/2018).

Dès lors, elle doit assurer le bon usage des deniers publics, la transparence et la traçabilité des procédures suivies en matière d'achats (adoption d'une procédure en CA avec éventuellement des seuils, définition des besoins, publicité préalable, preuve de la mise en concurrence, analyse des offres et décision).

Par ailleurs, la Région est engagée dans une démarche de soutien de l'économie normande, notamment par la mise en place de nouvelles pratiques dans sa commande publique. Elle met en œuvre depuis le 1er janvier 2017 de nouvelles clauses et de nouveaux critères qu'elle a spécifiquement choisis afin de soutenir les entreprises. Ces clauses doivent permettre de simplifier les démarches des entreprises, d'améliorer leur trésorerie, d'encourager l'apprentissage, d'encadrer la sous-traitance ou d'identifier les offres anormalement basses.

La Région souhaite inciter l'ensemble des partenaires soumis à la réglementation sur les marchés publics à mener les mêmes actions de soutien à l'économie normande dans leurs propres marchés. Le bénéficiaire d'une subvention régionale est donc invité à décliner dans ses marchés les mêmes clauses.

Elle pourra demander au bénéficiaire de communiquer les pièces de ses marchés notifiés pour mettre en œuvre le projet subventionné.

En outre, les services de la Région peuvent apporter conseil aux porteurs de projets dans la rédaction de leurs marchés.

8.10 Facile À Lire et à Comprendre (FALC) : Collectivité des solidarités, le Département de la Seine-Maritime s'attache à ce que tous les publics, et plus particulièrement ceux relevant de son accompagnement, aient accès à des informations aussi claires et aussi faciles à comprendre que possible.

Par la mise en place de la charte Facile A Lire et à Comprendre (FALC), l'objectif consiste à rendre les personnes plus autonomes dans leurs démarches grâce à une meilleure compréhension de l'information, qu'elle concerne la communication écrite, électronique, audio ou vidéo.

Engagé dans cette démarche « facile à lire et à comprendre », le Département de la Seine-Maritime souhaite que ses partenaires puissent prendre en compte cette méthodologie dans leurs supports de communication.

Si besoin, le Département de la Seine-Maritime peut, d'une part, communiquer de la documentation sur le sujet, et d'autre part, mettre les partenaires en lien avec des organismes de formation

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

9.1 L'État

Toute communication devra mentionner le conventionnement de l'Etat / Ministère de la culture / Direction régionale des affaires culturelles de Normandie quels que soient les moyens de communication utilisés. Il conviendra également d'apposer le logo de l'Etat sur tout support graphique et équipement édités, dans le respect de sa charte graphique.

9.2 La Région Normandie

A l'exception des particuliers, tout bénéficiaire de subvention régionale devra mentionner le concours financier de la Région Normandie à la réalisation de son projet par une visibilité suffisante de la participation de la Région et adaptée au regard du montant de la subvention octroyée, dans le respect de la charte graphique de la Région et conformément à l'annexe « Communication » jointe au dossier de demande de subvention.

Ces obligations valent pour toute la durée de l'opération financée.

En cas de non-respect de cette obligation, le Président du Conseil Régional pourra diminuer de 10% le montant de la subvention régionale justifiée.

Tout bénéficiaire d'une subvention régionale devra fournir à la Région tout document (photo...) attestant qu'il a respecté la disposition prévue à l'alinéa 2 du présent article :

- soit lors de sa demande de versement du solde en cas de versement en plusieurs fois de la subvention,
- soit au plus tard 6 mois après la fin de l'action subventionnée en cas de versement unique de la subvention lors de la notification.

Le logo et sa charte graphique sont téléchargeables sur le site internet www.normandie.fr/logo-et-charte

9.3 Le Département de la Seine-Maritime

Le Rive gauche s'engage, dans le cadre de l'utilisation de la subvention, à mentionner la participation du Département de la Seine-Maritime dans tous ses supports de communication graphiques et numériques, en conformité avec la charte graphique du Département de la Seine-Maritime. Le logo et sa charte graphique sont téléchargeables sur le site internet www.seinemaritime.fr.

Toute opération de communication se fera dans le respect du protocole républicain.

9.4 La Ville de Saint-Etienne du Rouvray

Structure culturelle municipale en régie directe, le Rive Gauche fait figurer le logo de la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray sur l'ensemble de ses supports papiers et numériques.

ARTICLE 10 – SANCTIONS

10.1 En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

10.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 7 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

10.3 Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 11 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

11.1 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi en présence de la direction artistique de la structure bénéficiaire et des représentants des collectivités publiques signataires.

11.2 Le comité de suivi, composé des représentants des parties signataires, est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention.

Il examine chaque année la réalisation du programme d'actions de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir et, en fin de convention, l'autoévaluation présentée par la Directrice du Rive gauche.

11.3 L'évaluation porte sur la réalisation du programme d'actions et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national – Art et Création Danse ». Les partenaires publics procèdent une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

ARTICLE 12 - CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

12.1 Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

12.2 Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions. Ils peuvent exiger le

remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du programme d'actions augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 4.5 dans la limite du montant prévu à l'article 5-1 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 13- CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 11, à la réalisation d'une auto-évaluation du programme d'actions artistiques et culturelles produite par la direction au plus tard six mois avant le terme de la convention et aux contrôles de l'article 12, et à une demande présentée par le bénéficiaire qui sera examinée dans les conditions de l'article 4 de l'arrêté du 5 mai 2017 relatif aux scènes conventionnées d'intérêt national.

ARTICLE 14 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 15 – ANNEXES

Les annexes I (programme d'actions artistiques et culturelles), II (modalités de l'évaluation et indicateurs) et III (budgets prévisionnels 2019, 2020, 2021 et 2022) font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 16 – SUSPENSION DE LA CONVENTION

La présente convention étant conclue sur la base du projet artistique et culturel conçu et mis en œuvre par Mme Raphaëlle Girard, directrice, elle est réputée suspendue au départ de cette dernière. La structure ne peut, dès lors, plus se prévaloir de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national ».

ARTICLE 17 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 18 – RECOURS

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Rouen mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliations, arbitrages, etc).

Fait à Rouen, le
En 5 exemplaires originaux

L'Etat,
représenté par le Préfet de la région
Normandie, Préfet de la Seine-Maritime

La Région Normandie,
représentée par son Président

Pierre-André DURAND

Hervé MORIN

Le Département de la Seine-Maritime
représenté par son Président

La Ville de Saint-Etienne du Rouvray
représentée par son Maire

Pascal MARTIN

Joachim MOYSE

Le Rive gauche,
représenté par sa Directrice

Raphaëlle GIRARD

– ANNEXE I –
LE PROGRAMME D’ACTION

Obligation :

Le bénéficiaire s’engage à mettre en œuvre le programme d’action ci-dessous, destiné à réaliser le projet artistique et culturel défini aux articles 1 et 2

Charges du projet	Subvention de <i>(autorité publique qui établit la convention)</i>	Somme des financements publics (affectés au projet)
<p align="center">1 117 537€ en 2019</p> <p align="center">4 527 428€ de 2019-2022</p>	<p align="center">Etat / Ministère de la Culture</p> <p align="center">Conseil régional de Normandie</p> <p align="center">Conseil départemental de la Seine-Maritime</p> <p align="center">Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray</p>	<p align="center">86 000€ en 2019 / 344 000€ de 2019-2022</p> <p align="center">123 000€ en 2019 / 492 000€ de 2019-2022</p> <p align="center">42 750€ en 2019 / 171 000€ de 2019-2022</p> <p align="center">660 197€ en 2019 / 2 640 788€ de 2019-2022</p>

a) Objectif(s) :

b) Public(s) visé(s) :

c) Localisation : quartier, commune, département, région, territoire métropolitain.

d) Moyens mis en œuvre : outils, démarche, etc.

VOIR CI-DESSOUS ANNEXE 1

ANNEXE 1

**LE RIVE GAUCHE
CENTRE CULTUREL DE SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY**

**SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL
MENTION ART ET CRÉATION / DANSE**

Raphaëlle Girard - directrice

Programme d'actions artistiques et culturelles 2019-2022

DANSE EN PRÉSENCE

INTRODUCTION

Saint-Étienne-du-Rouvray, 28 000 habitants, est une ville pour tous, les logements sociaux y sont plus nombreux que dans beaucoup de communes, de jeunes générations côtoient des seniors, et de nouveaux quartiers voient le jour. Une ville pour tous c'est une ville où la culture pour tous prend tout son sens. Le projet de ville renforce son identité, afin qu'à son propos on ne pense plus à parler seulement de ville de banlieue mais également de ville d'échanges, de solidarité, ville citoyenne, ville vivante. Je veux à travers ce programme que le Rive Gauche joue un rôle essentiel dans cette organisation urbaine et faire en sorte qu'il soit un lieu pour des artistes, pour des créations, pour des habitants, un lieu servi par une équipe et par un projet ambitieux, portant au plus haut le service public de la culture.

Mon objectif premier en tant que directrice est de défendre de fortes expériences artistiques pour que le Rive Gauche soit un lieu de rencontres et de réflexion, en dialogue permanent avec tout le territoire du département de la Seine-Maritime, de la région Normandie et au-delà.

Ainsi mes axes prioritaires pour la scène conventionnée seront :

- La présence d'artistes qui créeront et présenteront leurs œuvres, qui rencontreront les publics et la population même en dehors de la scène
- Un élargissement de l'audience : les publics avérés ou en devenir seront au coeur de notre action en ouvrant le théâtre toujours plus, en accentuant la convivialité, l'hospitalité du lieu, en créant des nouveaux rendez-vous dans et hors les murs, en favorisant la mobilité des artistes pour mieux rencontrer les spectateurs de tous horizons.

LE RIVE GAUCHE, SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTERET NATIONAL – ART ET CREATION / DANSE DE SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

p 5 1 / DES ARTISTES

Accompagner la création
Diversité des esthétiques
Les résidences en coproduction
L'Artiste Rive Gauche

La programmation

La danse
Le cirque
La musique
Le théâtre
Le jeune public
Les expositions
Les événements :

- Aire de fête
- C'est déjà de la danse !
- Rive Gauche en plein air

p 15 2 / DES PUBLICS

Les objectifs à atteindre
La convivialité et l'ouverture à tous
La communication et les offres de billetterie
Les actions culturelles
La pratique amateur

p 24 3 / DES RÉSEAUX

Départementaux et métropolitains
Régionaux
Nationaux et internationaux

p 27 CONCLUSION

p 28 ANNEXES

1 - Parcours Bouba Landrille-Tchouda
2- Parcours Marion Muzac
3 - Budget prévisionnel 2019-2020-2021-2022
p 37 REMERCIEMENTS

1

Des artistes

Le Rive Gauche est un lieu de fabrique d'œuvres, où les artistes demeurent pour rechercher, pour s'entraîner, pour transmettre et pour répéter. C'est à Saint-Étienne-du-Rouvray que verront le jour des créations chorégraphiques grâce à des moyens de coproductions et d'accueil.

ACCOMPAGNER LA CRÉATION

Les compagnies en résidence sont accompagnées pendant leur phase de recherche-crédation et sont partie prenante d'actions culturelles proposées à la population grâce à des répétitions ouvertes, des rencontres-présentations du projet auprès de différents publics, des visites de l'envers du décor...

La diversité des esthétiques

Les chorégraphes m'intéressent quand ils sont singuliers et que leur regard sur le monde m'interpelle et interpelle les spectateurs.

Voilà pourquoi je souhaite pour le Rive Gauche et pour les personnes qui seront amenées à le fréquenter des propositions artistiques aux esthétiques variées, où la qualité du geste n'est jamais négligée. De la danse qui danse à la danse qui parle en passant par la danse qui surprend ou la danse qui dialogue avec les autres arts : l'exigence artistique, loin d'être un obstacle à l'accessibilité, en est, j'en suis persuadée, une condition. Tout en revendiquant une approche populaire de la danse, je ferai découvrir également des chorégraphies moins familières, qui demandent plus d'efforts de la part des spectateurs, plus d'accompagnement.

Les résidences d'artistes et les différents soutiens proposés

Les coproductions

Toutes nos résidences en coproduction sont accompagnées pour un montant minimum de 7000€. L'artiste Rive Gauche est systématiquement coproduit. En 2019 *Des [Aires] d'Anges* 7000€, en 2020 *AA des Autres Ailleurs* 7000€ deux créations de la compagnie Malka - Bouba Landrille TCHOUDA.

En 2021 *Etreintes* 7000€, en 2022 prochaine création de la compagnie MZ Prod compagnie de Marion Muzac.

Ces apports financiers sont complétés par des temps de travail sur le plateau du Rive Gauche.

Le soutien à la production

Une résidence avec soutien à la production est accompagnée pour un montant minimum de 3000€. En 2019, cie Répète un peu pour voir avec *Initiales* 3000€, en 2020 cie l'Eolienne avec *Le Lac des Cygnes* 3000€, en 2021 et 2022 les soutiens ne sont pas encore choisis.

À noter, j'ai fait le choix de consacrer l'intégralité de notre enveloppe financière de soutien à la création au champ de la danse ou du cirque quand il s'agit de "cirque qui danse"

Les artistes Rive Gauche apports et attendus

Les Artistes Rive Gauche sont les artistes associés au Rive Gauche. Être artiste associé au Rive Gauche représente bien plus qu'une simple résidence pendant laquelle se répète puis se joue un spectacle.

Ils font vivre le théâtre au-delà de la représentation, elles partagent véritablement le projet, car elles y sont associées ! L'artiste Rive Gauche cheminera aux côtés du théâtre durant trois saisons, afin qu'il ait tout le temps nécessaire pour créer et pour effectuer des actions culturelles de grande ampleur.

Les artistes Rive Gauche sont des partenaires de territoire, je les choisis pour leurs œuvres à défendre mais également pour leur appétence à la transmission et à la rencontre avec la population. Le Rive Gauche est pour eux une maison d'accueil et de répétitions, un lieu de diffusion qui programme leurs pièces en leur offrant un public large et varié, un relais pour faire venir les professionnels normands. Les artistes choisis sont pour le Rive Gauche des partenaires pour la rencontre avec les publics. Ils offrent l'exigence artistique attendue pour les ateliers et les nombreuses actions de médiations culturelles, permettant ainsi la "révélation" que peut constituer la rencontre avec une pratique et une œuvre artistique. Ce sont près de 60h d'ateliers qui seront réalisées par saison par les artistes des compagnies associées. Nous rémunérons ces heures entre 70 et 90€ brut de l'heure.

Les résidences se font pendant les périodes de vacances scolaires car le reste du temps le plateau est pris par la diffusion des spectacles de la saison ou en mai juin par la diffusion des spectacles de pratiques amateurs de la Ville (Conservatoire, centres socioculturels, ...) ou par des locations de salle nécessaires à nos rentrées de recettes.

Les résidences durent d'une à deux semaines, voire plus pour les résidences en été. A noter que depuis janvier 2019 un partenariat a été mis en place avec l'Etable à Beaumontel dans l'Eure. L'Etable est le lieu de travail de la Compagnie des Petits Champs qui comporte une grande salle de répétition dans une ancienne écurie réaménagée, ainsi qu'un hébergement d'une capacité de 15 lits. Nous avons pu grâce à ce partenariat faire bénéficier la compagnie normande *Répète un peu pour voir* de 10 jours de résidence en dehors des vacances scolaires.

Je suis également au travail avec mes collègues de la Direction Générale de la Ville afin de trouver une solution pour que le Rive Gauche bénéficie d'un lieu d'hébergement permanent pour les artistes. En effet la Ville vient de faire un recensement de tous ses biens immobiliers parmi lesquels des appartements inoccupés dont la remise en état permettrait la création de cette maison d'artistes. Un appartement de 130m² comportant 5 chambres devrait se libérer en avril 2020 et être affecté au Rive Gauche.

Chaque artiste Rive Gauche est donc soutenu financièrement pour ses créations (répétitions et diffusion) et assurent un volet important d'actions culturelles allant de 40 à 70 voire 100h par saison.

Bouba Landrille TCHOUDA - compagnie Malka

Je suis arrivée en avril 2018 alors que toute la saison 2018-2019 était terminée et prévue par la précédente direction. La saison 18-19 avait une artiste associée Nathalie Pernette qui présentera sa dernière création *Belladonna* le 8 mars 2019 dont le Rive Gauche est coproducteur (7000€). Nathalie Pernette sera très présente avec également un bal sur notre grand plateau, ainsi que de nombreuses heures d'actions culturelles (50h).

J'ai cependant souhaité rajouter trois propositions hors les murs, pour amorcer le nouveau projet, avec des spectacles qui se délocalisent pour rencontrer de plus en plus d'habitants : en collège avec *My Brazza* de Ronan Chéneau, David Bobée et Florent Mahoukou - partenariat avec le CDN-Rouen Normandie ; en bibliothèques avec *La danseuse dans la bibliothèque* de Nathalie Collantes - partenariat entre les bibliothèques de Saint-Etienne-du-Rouvray et le festival Pharenheit ; et enfin un centre socioculturel municipal avec la cie Malka. Cette dernière programmation m'a permis d'inaugurer l'arrivée de notre nouvel artiste Rive Gauche, Bouba Landrille Tchouda. La petite forme, *J'ai pas toujours dansé comme ça*, a été pensée pour des espaces comme les bibliothèques, les MJC, les centres socioculturels.

Avec la compagnie Malka, trois créations sont prévues : *J'ai pas toujours dansé comme ça* (achat de cessions) en 2019, *Des Air [e]s d'anges* en 2020 (7000 € de coproduction) et *AA - Autres Ailleurs* en 2021 (7000 € de coproduction).

Pour *Vie Violence* en 20-21, nous réunirons un groupe d'amateurs avec un partenariat avec des villes voisines comme par exemple Sotteville-les-Rouen et Oissel, permettant ainsi la rencontre de jeunes provenant de trois villes. Nous monterons la production pour un budget global de 60 000€ - dont notre apport de 10 000€ -, le reste proviendra de financement Ville dans le cadre du CTEJ, des deux villes partenaires, et de mécénat (projet en construction). Les répétitions auront lieu au

Rive Gauche et au conservatoire de la Ville.

Marion Muzac, MZ prod

Marion Muzac deviendra Artiste Rive Gauche en septembre 2020. Nous lui apporterons de la diffusion avec la programmation de *Let's Folk* en 20-21 et de *Etreintes* en 21-22. Nous coproduisons *Etreintes* (7000€) ainsi que la recréation de *Ladies First* en 21-22 (somme à définir en fonction du budget de la pièce). Puis nous coproduisons la création 2022 (7000€).

Marion et son équipe rencontreront des publics variés allant ainsi à la rencontre de futurs spectateurs pour leurs pièces. L'essence de son travail est liée à l'intérêt qu'elle porte aux autres et s'engager avec nous auprès des habitants est un projet auquel elle adhère totalement.

Résidences prévues en 2019 et 2020

- Avril 19 : Cie Répète un peu pour voir (Normandie)
- Août 19 : Cie l'Eolienne (Normandie)
- Septembre 19 : Cie Malka (Auvergne-Rhône-Alpes)
- Septembre 19 : Cie Nadine Beaulieu (Normandie)
- Octobre 19 : Les Huits Nuits (Normandie)
- Octobre 19 : Cie Répète un peu pour voir (Normandie)
- Décembre 20 : Ensemble miroirs étendus (Haut de France)
- Février 20 : Cie Hors d'œuvres (Normandie)
- Février 20 : La Presque cie (Normandie)
- Avril 20 : Cie Malka (Auvergne-Rhône-Alpes)
- Octobre 20 : Cie Malka (Auvergne-Rhône-Alpes)
- Octobre 20 : Cie L'Eolienne (Normandie)

LA PROGRAMMATION

Cette programmation demeurera pluridisciplinaire avec la danse comme axe central, visant à rassembler un public le plus large possible. Les spectacles accueillis permettront des accompagnements du spectateur et des propositions d'actions culturelles. Le Rive Gauche proposera également des événements en accès libre. Ces derniers se dérouleront au théâtre ou dans l'espace public ou dans des lieux partenaires. La programmation reflètera l'esprit de ce projet dans lequel chacun se sentira autorisé à franchir les portes du théâtre. Je serai très attentive à la parité et à la diversité dans ma programmation, c'est pourquoi j'ai déjà signé la charte d'engagement des acteurs culturels normands.

Une programmation partagée

Enfin programmer c'est aussi partager avec son équipe, actuellement la musique est programmée par Marie-Line Portelli et nous continuons ce partage des disciplines. Nous travaillons en concertation avec Marie-Line mais aussi avec d'autres membres de l'équipe. Je suis à l'écoute de leurs propositions, profitant ainsi de leur connaissance du public du Rive Gauche et de leur passion pour le spectacle vivant.

La danse

Je souhaite que l'art chorégraphique reste la spécificité de cette scène, c'est pourquoi nous avons demandé la mention *Danse* à l'appellation *Art et Création* de la scène conventionnée. Comme pour le choix des compagnies en résidence je ne ferai pas de hiérarchie dans les esthétiques présentées. Il sera indispensable de montrer des ballets confirmés comme des formats plus expérimentaux.

Artistes chorégraphiques invités de janvier 2019 à juin 2020

- Cie Käfig et Accrap Mourad Merzouki et Kader Atou, *Danser Casa*

- Cie Kashyl d'Ashley Chen, *Unisson*
- Cie pm Philippe Ménard, *Eldorado/s*
- Cie IT Dansa A.Khan, L.Nogal, A.Ekman
- Cie Pernelle, *Belladonna* et *Bal Pernelle*
- Cie Rosas Anne Teresa de Keersmaecker, *Rosas danst rosas*
- Cie Malka Bouba Landrille Tchouda, *Des Air(e)s d'ange*, *Têtes d'affiches* et *J'ai pas toujours dansé comme ça*
- Cie Répète un peu pour voir Florence Lebailly et Jeanne Dambreville, *Initiales* (création)
- Cie Patrice de Benedetti, *Jean solo pour un monument aux morts*
- Cie La Coma Michel Schweitzer, *Cheptel*
- Les Ballets Preljocaj, *Gravité* (en coaccueil avec L'Arsenal SCIN Art et Création Danse de Val-de-Reuil)
- Cie (1)promptu Emilie Lalande, *Pierre et le loup*
- Cie Sac de noeuds Solenne Pitou, *Graph*
- Cie Maguy Marin, *Ligne de crête*
- le Collectif Es, Jean-Yves Patrick et Corinne
- Cie David Rolland, *Au milieu d'un lac de perles*
- Cie 47.49 François Veyrunes, *Tendre Achille*
- Cie Boris Charmatz, *10 000 gestes* (en co-accueil avec l'Opéra de Rouen Normandie)
- Cie de Soi de Radhouane El Meddeb, *Heroes*
- CCN de Caen, Alban Richard *Vivace* (en co-accueil avec la MDU-Maison de l'Université)
- Cie Moi Peau Sébastien Laurent, *Sourdre*

Pour les prochaines années je ne veux pas oublier le courant néoclassique qui apporte des clés de lecture de la danse d'aujourd'hui et le flamenco contemporain avec sa puissance terrienne. Enfin les compagnies internationales seront présentes, j'aurai plaisir à faire découvrir aux spectateurs, la belge Nicole Mossoux, les jeunes Espagnols de la compagnie Hurycan, l'Irlandaise incroyable Oona Doherty, ou le surprenant et engagé Israélien Arkadi Zaidés.

Le cirque

Aujourd'hui le cirque et la danse sont des arts tellement voisins qu'il aura une place de choix en complément des structures culturelles voisines programmant des arts du cirque. Cette discipline artistique attire le public et le surprend bien souvent, la richesse des propositions est telle que je vais en programmer plusieurs par an. Je serai attentive aux jongleurs Nathan

Israël, Clément Dazin ou encore le collectif Petit Travers. Les Tchèques Losers Cirque Company, les Canadiens de Flip Fabrique ou les Français du collectif XY représenteront des formes spectaculaires impressionnantes. La compagnie Cheptel Aleikoum rassemblera les familles, tandis que Yoann Bourgeois, Chloé Moglia enchanteront par leur poésie.

Artistes circassiens invités de janvier 2019 à juin 2020

- Cie The Rat Pack, *Speakeasy*
- Cie MPTA, Mathurin Bolze, *Fenêtres*
- Cie Paon dans le ciment, *Maïa*
- Cie Bivouac, *Le Rêve d'Erica*
- Collectif Petit Travers, *Encore la vie* (création en partenariat avec le festival Spring)
- Cie Flip Fabrique, *Transit*
- Cie 32 novembre, *CloC*
- Collectif Entre nous, *Le Grenier*

La musique

Là encore c'est la musique qui a du corps qui viendra s'immiscer dans la programmation, de tous les styles, du jazz au classique, de la chanson française à la musique du monde. Marie-Line Portelli est très attachée également à la production musicale régionale que nous continuerons à soutenir comme le chanteur Ben Herbert Larue ou le jeune groupe Huit Nuits.

Concerts invités de janvier 2019 à juin 2020

- Feu ! Chatterton
- Lucien et les Arpettes
- Benjamin Biolay et Melvil Poupaud
- Kimberose
- Ben Herbert Larue
- Christophe
- Ricardo Fonseca
- HuitNuits
- Abdel Sefsaf et la cie Nomade in France
- Ensemble les Nouveaux Caractères
- Melissa Laveaux
- Allain Leprest Symphonique

Le théâtre

Je souhaite que le théâtre soit également présent dans la programmation, il est rassembleur et apporte la force des mots à travers le corps des acteurs. Je présenterai un théâtre du récit avec des textes servis par des mises en scènes à la croisée des disciplines.

Artistes de théâtre invités janvier 2019 à juin 2020

- Cie Emilie Valentin, *Les Fourberies de Scapin*
- Daniel Brière, *Leo*
- Cie la Part des Anges Pauline Bureau, *Mon Coeur*
- Cie Marizibill Cyrille Lerouge, *La Petite Casserole d'Anatole*
- Kery James, *À vif*
- Caliband Théâtre Mathieu Létuvé, *ML KING 306 (Lorraine motel)*
- Hervé Le Tellier, *Moi et François Mitterrand*
- Jean-Lambert Wild, *Dom Juan ou le festin de Pierre*
- Eliot Jenicot, *Les Fous ne sont plus ce qu'ils étaient*
- Cie Le temps est incertain mais on joue quand même Camille de la Guillonnière, *Cendrillon*
- Lecture Maupassant par Isabelle Huppert
- Cie des petits champs Daniel San Pedro, *Andando*
- Théâtre de la Colline Wajdi Mouawad, *Seuls*
- Cie de la jeunesse aimable Lazare Herson-Macarel, *Cyrano*
- Raskine et cie Michel Raskine, *Blanche Neige histoire d'un Prince*
- Théâtre des Crescité, Angelo Jossec, *Mon royaume pour un cheval*
- Collectif la Cohue, Sophie Lebrun et Martine Legros, *Vertige de l'amour*

Le jeune public

Je sélectionnerai les spectacles pour le jeune public dans toutes les disciplines. Il s'agira

de présenter des créations qui considèrent l'enfant comme un spectateur à part entière capable d'émotions complexes, qui le respectent, pour produire des œuvres uniques que les parents apprécieront aussi.

Pour que tous les écoliers stéphanois puissent vivre un parcours de spectateurs pendant leur scolarité des séries de représentations scolaires auront lieu. Nous ferons aussi attention à la programmation de spectacles adaptés aux collèges et aux lycées. L'adolescence est un moment de la vie déterminant à traverser, il est essentiel de ne pas oublier ces jeunes gens, en proposant des pièces qui les concernent, les amènent à réfléchir et à se positionner, comme *Seuls* de Wajdi Mouawad, *Cheptel* de Michel Schweitzer ou *Désobéir* de Julie Berès.

Spectacles jeune public invités janvier 2019 à juin 2020

- Cie Emilie Valentin, *Les Fourberies de Scapin* (marionnettes, dès 11 ans)
- Lucien et les Arpettes, *Bande de Tattoos* (concert rock, dès 7 ans)
- Cie Marizibill Cyrille Lerouge, *La Petite Casserole d'Anatole* (marionnettes, dès 2 ans)
- Daniel Brière, *Leo* (théâtre visuel, dès 7 ans)
- Jean-Lambert Wild, *Dom Juan ou le festin de Pierre* (théâtre dès 11ans)
- Cie Le temps est incertain mais on joue quand même Camille de la Guillonnière, *Cendrillon* (théâtre dès 6 ans)
- Cie Répète un peu pour voir Florence Lebailly et Jeanne Dambreville, *Initiales* (danse et musique, dès 8 ans)
- Raskine et cie Michel Raskine, *Blanche Neige histoire d'un Prince* (théâtre dès 8 ans)
- Théâtre des Crescité, Angelo Jossec, *Mon royaume pour un cheval* (théâtre dès 11 ans)
- Cie La Coma Michel Schweitzer, *Cheptel* (théâtre-danse, dès 12 ans)
- Cie Marizibill Cyrille Lerouge, *Luce* (marionnettes, dès 8 ans)
- Benoit Sicat, *Le Jardin des possibles* (théâtre dès 18 mois)
- Cie 1promptu Emilie Lalande, *Pierre et le loup* (danse dès 4 ans)
- Cie Sac de noeuds Solenne Pitou, *Graph* (danse dès 2 ans)
- Cie Moi Peau Sébastien Laurent, *Sourdre* (danse dès 7 ans)
- Cie 32 novembre, *CloC* (magie nouvelle dès 4 ans)

Les expositions

Une des richesses du Rive Gauche réside en la présence d'une très belle salle d'exposition donnant la possibilité à l'établissement de voir les arts se côtoyer au quotidien. Les expositions sont en accès libre pour le public et elles le demeureront.

La convention qui lie le Rive Gauche à l'Union des Arts Plastiques de Saint-Étienne-du-Rouvray permet à des artistes de grande qualité d'être exposés. Pour compléter la programmation de la salle d'exposition par l'UAP et par les bibliothèques stéphanoises, je proposerai une exposition par an à vocation plus patrimoniale ou pédagogique en lien avec les spectacles du théâtre. ... En septembre 2019 nous ouvrirons avec une exposition photos sur les actions culturelles menées par les artistes invités au Rive Gauche, auprès des habitants, enfants, jeunes et adultes.

Expositions prévues ou envisagées de janvier 2019 à juin 2020

- Janvier-février 2019 : Raymond Gosselin (Union des Arts Plastiques)
- Mars 2019 : Dominique Pivin (Union des Arts Plastiques)
- Septembre à novembre 2019 : Photos les actions culturelles du Rive Gauche
- Novembre-décembre 2019 : 60 ans 60 œuvres
- Janvier-février 2020 : Union des Arts plastiques
- Mars-avril 2020 : 3+1 UAP

Les événements

Je souhaite que le Rive Gauche organise des événements dans la ville, propose des spectacles en accès libre pour rassembler un nouveau public, des habitants, des familles, des jeunes... Tenter le « hors les murs », imaginer des partenariats avec les autres structures culturelles stéphanoises, fédérer des envies et créer de la convivialité.

Aire de fête

Le théâtre continuera à être un des acteurs de cette belle fête populaire organisée par la ville avec des spectacles en plein air où le public participe.

- Aire de fête 2019 : un groupe de jeunes menés par Bouba Landrille Tchouda a présenté une courte chorégraphie

- Aire de fête 2020 : La cie Malka de Bouba Landrille Tchouda interviendra avec ses BAC Brigades d'Actions Chorégraphiques

- Aire de fête 2021 : Interventions chorégraphiques par les CHAD menées par Marion Muzac + extrait de *Vie Violence* spectacle de la cie Malka dansé par des jeunes stéphanois

- Aire de fête 2022 : extrait de *Ladies First* spectacle de Marion Muzac dansé par des jeunes filles stéphanoises

Le Rive Gauche en plein air

En vivant depuis huit mois à Saint-Etienne-du-Rouvray et en échangeant avec des habitants, j'ai constaté qu'une partie de la population ne circulait pas forcément dans la ville pour demeurer dans son quartier. C'est pourquoi nous proposerons une ou deux fois par saison, dans la programmation des spectacles avec la pastille *Le Rive Gauche en plein air* ou *Le Rive Gauche hors les murs*, qui amènera l'art au pied des immeubles ou au cœur des quartiers pavillonnaires.

Hors les murs ou plein air invités en 2018-2019

- *J'ai pas toujours dansé comme ça*, cie Malka dans deux centres socioculturels de la Ville

- *My Brazza* du CDN Rouen-Normandie, mise en scène David Bobee, au collège Louise Michel de Saint-Etienne-du-Rouvray

- *Une danseuse dans la bibliothèque*, de Nathalie Collantes dans des bibliothèques de la Ville

Hors les murs ou plein air invités en 2019-2020

- *Cendrillon*, de Joël Pommerat par la compagnie Le temps est incertain mais on joue quand

même-Camille de la Guillonnière. En plein air place Jean Prevost au cœur du quartier du Château Blanc.

- *Jean Solo pour un monument au mort* de Patrice de Benedetti devant le monument situé place de la mairie de Saint-Etienne-du-Rouvray.

- *Au milieu d'un lac de perles* de David Rolland, spectacle participatif et déambulatoire dans le cimetière de la ville situé en face du Rive Gauche.

C'est déjà de la danse !

Afin de renforcer l'identité danse du Rive Gauche, je souhaite, à partir de la saison 2020-2021, que l'établissement porte l'organisation d'un temps fort intitulé *C'est déjà de la danse !* Il s'agira d'un mini festival de cinq jours d'un mardi à un samedi consacré uniquement à la danse contemporaine.

Pour accentuer la dimension festival, des offres de billetterie du type *Pass* inciteront les

spectateurs à venir sur les quatre jours, des ateliers d'échauffement du spectateur seront proposés, une conférence sur l'histoire de la danse sera prévue avant la soirée du vendredi, des rencontres avec les artistes se feront pendant la soirée du jeudi et des propositions amateurs s'ajouteront à la programmation.

C'est déjà de la danse ! sera programmé en décembre complétant ainsi l'offre des temps forts danse en Normandie après Pharenheit du Phare et Danse de tous les sens de Chorège. La première édition ne sera pas avant la saison 20-21 afin de laisser le temps au nouveau projet du Rive Gauche de s'installer et de rencontrer son public.

Lors de premiers échanges à ce sujet j'ai constaté que ce temps fort intéresse dorénavant déjà des partenaires comme la Ville de Rouen et le Théâtre de l'Étincelle, l'Opéra et le CDN de Rouen Normandie, la métropole de Rouen ou encore l'Odia Normandie.

1^{re} édition de *C'est déjà de la Danse* en 20-21 sur 4 jours

2^e édition de *C'est déjà de la Danse* en 21-22 sur 5 ou 6 jours avec de plus nombreux partenaires

2

Des publics

Je suis convaincue que la fréquentation d'œuvres d'art et en particulier d'œuvres chorégraphiques, peut modifier des comportements, changer des attitudes, représenter un apprentissage de l'altérité et lutter contre un conformisme souvent imposé par nos sociétés de consommation. La danse, art universel que chacun d'entre nous pratique ou a pratiqué, reste pourtant confidentielle en tant que pratique de spectateur. Pour permettre une fréquentation des spectacles, une ouverture vers la culture chorégraphique il faut regagner de la disponibilité chez les personnes. C'est pour obtenir cette disponibilité que le Rive Gauche continuera de développer de nombreuses actions en direction de toute la population.

OBJECTIFS

Je me donnerai des objectifs de fréquentation et d'élargissement des publics. Le taux de remplissage de la salle de spectacle est un indicateur significatif, il n'a cessé d'augmenter depuis 2013 mais n'atteint pas encore son niveau du début des années 2000. Aujourd'hui la salle de spectacle bénéficie d'une belle fréquentation avec en moyenne 250 à 300 spectateurs par représentation. Avec une jauge complète de 611 places le Rive Gauche a encore une marge de progrès indéniable. Je souhaite d'ici quatre ans, grâce au travail de développement des publics et de renforcement des réseaux atteindre en moyenne 400 à 500 spectateurs par représentation. Actuellement le public qui provient de Saint-Étienne-

du-Rouvray est minoritaire. Sans perdre le public précieux et fidèle venant des communes voisines il sera indispensable de faire en sorte que de plus en plus de Stéphanois fréquentent le théâtre de leur ville. Il faudrait que les habitants soient tous concernés même si j'ai bien conscience que tous ne seront pas touchés. J'ai pour le Rive Gauche l'ambition d'un équipement culturel à la fois à rayonnement régional et national tout en permettant aux habitants de la commune de se l'approprier. Voici développés ci-après quelques moyens qui permettront d'atteindre ces objectifs.

LA CONVIVIALITÉ ET L'OUVERTURE À TOUS

Le Rive Gauche peut devenir encore d'avantage un lieu chaleureux. J'évaluerai le fonctionnement du bistrot et tâcherai de l'améliorer par une carte attractive en discussion avec le prestataire. Nous accueillerons également des réunions d'associations locales, des stages de formation d'animateurs à thématique culturelle en partenariat avec un mouvement d'éducation populaire.

Des temps de spectacles en accès libre seront proposés : répétitions publiques des compagnies en résidence avec discussion et verre de l'amitié, des bals, des événements comme *Le Rive Gauche en plein air*. J'aime programmer des formes qui sortent de l'ordinaire, elles permettent un autre rapport aux spectateurs, la recherche d'un nouveau public et des échanges simples et directs.

Les répétitions publiques avec l'artiste Rive Gauche reviendront régulièrement et permettront de découvrir le processus de création à différentes étapes. Nous chercherons une complicité entre l'artiste Rive Gauche et des groupes constitués, fidèles qui suivront l'avancée des travaux.

LA COMMUNICATION ET LES OFFRES DE BILLETTERIE

La stratégie de communication du Rive Gauche est un chantier à améliorer. Un nouveau site dédié va voir le jour en août 2019 il est indispensable pour pouvoir développer d'autres canaux de vente comme la vente en ligne et pour nourrir le site d'informations très complètes.

Je souhaite ainsi développer la communication numérique via le site internet et les réseaux sociaux.

Le Rive Gauche compte 900 abonnés, c'est un bon chiffre mais qui peut progresser en regard du bassin de population. Dès le lancement de saison 19-20 une nouvelle grille tarifaire est mise en place avec des formules d'abonnements simplifiées. Par ailleurs je souhaiterais avec l'équipe, réfléchir à des formules cartes donnant accès à des tarifs préférentiels, voire des cartes illimitées sur le modèle du cinéma.

Nouveaux outils, nouvelle identité visuelle

- Depuis septembre 2018 le Rive Gauche est équipé d'un nouveau logiciel de billetterie, Rodrigue. Cette solution va nous permettre la mise en place de la vente en ligne en septembre 2019, et une meilleure connaissance de nos publics grâce à un module de tri de fichier efficient.
- 20 décembre 2018 : lancement du travail avec le prestataire pour la création d'un site internet propre au Rive Gauche. Mise en ligne prévue été 2019
- décembre 2018 : lancement du travail avec les graphistes pour la nouvelle identité visuelle.

Celle-ci reflétera l'engagement du Rive Gauche pour les artistes, la danse et le spectacle vivant et je l'espère laissera entendre que le Rive Gauche est un lieu ouvert et accessible au plus grand nombre. La nouvelle identité sera dévoilée avec le nouveau site et la brochure de saison 19-20

LES ACTIONS CULTURELLES – L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

L'éducation par l'art est une valeur qui m'est chère. L'enfance, du plus jeune âge jusqu'à l'adolescence, est une période propice pour s'ouvrir à l'art chorégraphique. Chaque enfant sait se mettre à danser quand il entend une musique. Je ne résiste pas au plaisir de citer ici la définition de la danse par un petit garçon de 8 ans, fils d'amis, qui danse très souvent seul chez lui et qui n'a encore jamais pris de cours : « *la danse c'est exprimer ses émotions, se muscler et faire plaisir à sa famille !* ». Cette prédisposition naturelle a vocation à se prolonger en intérêt pour les artistes professionnels qui utilisent ce langage pour s'exprimer. Tendre à former les spectateurs de demain est un objectif auquel je crois et que je défends. Ainsi l'Éducation Artistique et Culturelle occupe une place essentielle dans ce projet d'établissement.

Je souhaite encore inventer des projets d'EAC, il s'agira de projets à la carte « faire et voir » de la danse. Que ce soit avec les écoles maternelles, élémentaires, les collèges, lycées, universités ou écoles supérieures, il est toujours possible quand on rencontre un enseignant motivé d'inventer avec lui des parcours pour ses élèves. Les projets s'appuieront sur les artistes présents et au travail. Assister au travail en cours, pratiquer des ateliers, découvrir l'histoire de la danse avec un médiateur du Rive Gauche, assister à des spectacles, faire part de ses ressentis, échanger avec les danseurs et chorégraphes, s'exprimer par la danse, forger ses goûts, son sens critique, rencontrer l'autre, tels sont les effets recherchés par un projet d'éducation artistique. Nous continuerons et développerons le travail avec les Classes à Horaires Aménagés Danse-CHAD, les collèges jumelés, l'INSA, nous serons toujours un des moteurs du Contrat Territoire Enfance et Jeunesse-CTEJ. J'utiliserai tous les dispositifs existants pouvant financer les projets d'EAC.

Au-delà des publics scolaires nous nous attacherons à trouver des personnes relais capables de monter des projets en direction du champ social, de la santé, des prisons. Nous travaillerons avec eux autour de l'ensemble des spectacles de la saison. Les danseurs en résidence inventeront des passerelles vers des personnes ne fréquentant pas encore les scènes de la danse. Des partenariats restent à construire dans les quartiers concernés par les contrats de ville. Je souhaite un Rive Gauche qui continue à

accueillir ou aller à la rencontre de toute la population : familles en précarité économique, primo arrivants, patients de services hospitaliers, détenus, seniors résidant en maison de retraite, personnes marginales ou sans domicile fixe, personnes porteuses de handicap physique ou mental. La danse est un art sensible et accessible, elle peut permettre l'apaisement et un regard modifié de sa réalité et de son quotidien. Je ferai appel au chorégraphe François Veyrunes de la compagnie 47.49 avec qui j'ai déjà mis en place à Décines le projet *La Part du vivant* dans un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes – EHPAD. Ce projet se fera à l'occasion de la programmation d'un de ses spectacles au théâtre dès 2020.

Concentrés sur les publics spécifiques (jeunesse, seniors, exclus...) les structures culturelles négligent parfois la part de la population qui sans souffrir de difficultés particulières n'est pas familière du spectacle vivant. Je pense notamment aux actifs avec ou sans enfants. À cet égard, les entreprises constituent un champ d'actions culturelles à explorer.

Pour accueillir toute la population, il faudra travailler avec les structures sociales, pour cela je m'appuierai sur la connaissance du territoire de l'équipe en place et je rencontrerai les acteurs sociaux de proximité et de l'agglomération.

C'est dans un esprit d'éducation populaire que mon projet se déploiera, c'est-à-dire une éducation par ses pairs dans une visée d'émancipation des personnes. Les actions culturelles y joueront un rôle primordial et je précise qu'elles seront toujours en lien avec des spectacles de la programmation. A noter qu'en mai 2020 Bouba Landrille Tchouda créera le spectacle *Vie Violence* avec une quinzaine de jeunes de 15 à 25 ans issus des villes de Saint-Étienne-du-Rouvray, Sotteville-les-Rouen et Oissel. Ils auront travaillé toute l'année avec le chorégraphe pour une création qui leur appartiendra et qui sera jouée au Rive Gauche dans des conditions professionnelles. Il ne sera pas nécessaire d'être déjà danseur, Bouba partira des paroles de ces jeunes, de leurs définitions de la violence et de leurs corps.

Actions culturelles prévues en 2019 dans le cadre de différents dispositifs

Cinq nouveaux dispositifs mis en place

- Culture-santé
- Accessibilité du spectacle vivant aux personnes en situation de handicap
- Dialogue entre les arts
- Formation Bassin d'Education et de Formation (BEF)
- Partenariat culturel avec un quartier politique de la ville (année 1 : quartier du Château-Blanc)

Autres dispositifs actions culturelles

- Avec l'Association stéphanaise de prévention individuelle et collective (ASPIC)
- Avec le conservatoire à rayonnement communal, les centres socioculturels, le département solidarité et développement social (DSDS) et le département jeunesse
- Avec l'association régionale de protection de l'enfance « Les Nids »
- Avec l'Éducation nationale (dispositifs organisés en partenariat avec la DRAC Normandie, le Département de la Seine-Maritime)
- Carte blanche adolescence à Michel Schweitzer avec le CCN de Caen et Chorège à Falaise

LA PRATIQUE AMATEUR

Elle aura toute sa place sur la scène et dans tous les espaces du théâtre, à travers les

élèves du conservatoire à rayonnement communal qui bénéficient du théâtre trois fois dans l'année, mais également à travers des restitutions de projets EAC, d'appels à projets de troupe amateurs, d'accueil de rencontres de pratiques artistiques amateurs, d'ateliers ou stages proposés par le Rive Gauche. Permettre aux amateurs de se produire dans des conditions professionnelles pour faire venir de nouveaux publics, mais également de rentrer en contact avec l'institution et les amener à fréquenter des œuvres de professionnels. Car bien souvent pratique amateur ne va pas de soi avec pratique de spectateur. Alors avec le conservatoire, sa directrice, ses enseignants et la chargée du développement des publics du théâtre, nous travaillerons à un parcours de spectateur. J'ai déjà constaté que voir des spectacles enrichit le plaisir de la pratique en amateur et je ferai en sorte qu'amateur et spectateur aillent vraiment de pair. Le Rive Gauche pilote depuis des années un atelier théâtre pour les 8-12 ans qui a lieu tous les mercredis après-midi et est encadré par une comédienne professionnelle. Dorénavant l'enseignante de théâtre s'appuie sur la programmation et les jeunes élèves ont été invités à voir *Don Quichotte* mis en scène par Anne-Laure Liégeois. Leurs parents ont bénéficié d'un tarif très avantageux et nombre d'entre eux sont venus. L'atelier aboutit à un spectacle présenté sur la scène du Rive Gauche en juin.

En 2021-2022 un autre atelier pour les adolescents sera étudié.

De plus en plus d'artistes font appel à des danseurs amateurs pour leur spectacle, comme peuvent le faire les performeurs portugais Ana Borralho et João Galante, les chorégraphes Julie Desprairies ou Marion Muzac qui sera l'Artiste Rive Gauche à partir de septembre 2020. Cet aspect de la création reste essentiel, il présente une occasion unique pour des personnes d'être mises en valeur dans le cadre d'une expérience collective forte, singulière et inoubliable. C'est pourquoi de tels spectacles participatifs seront présents dans la programmation du théâtre.

Durant la saison 19-20 c'est la compagnie Répète un peu pour voir et leur création au Rive Gauche *Initiales* qui inclura une trentaine d'amateurs du territoire pour intégrer le spectacle. En 2020-2021 *Let's Folk* de Marion Muzac avec l'intervention de 20 danseurs amateurs.

Et en 2021- 2022 toujours Marion Muzac qui remontera *Ladies First* avec des adolescentes stéphanoises.

Spectacles professionnels incluant des amateurs programmés au Rive Gauche

- Saison 18-19 *eldorado/s* cie PM Philippe Menard Saison 18-19 avec 10 non professionnels
- Saison 19-20 cir Répète un peu pour voir et leur création au Rive Gauche *Initiales* avec 30 non professionnels et concert du groupe Huit Nuits
- Saison 20-21 *Vie Violence* cie Malka Boubou Landrille Tchouda avec 15 jeunes non professionnels et *Let's Folk* de Marion Muzac avec 20 non professionnels
- Saison 21-22 *Ladies First* de Marion Muzac avec 10 adolescentes stéphanoises non professionnelles

3

Des réseaux

Saint-Étienne-du-Rouvray est une commune en milieu urbain, très proche de Rouen, au cœur de la Normandie avec ses deux Centres Chorégraphiques Nationaux et un Centre de Développement Chorégraphique National en préfiguration. Elle se trouve dans un département à plusieurs visages : urbain avec des villes importantes comme Rouen, le Havre et Caen, rural avec un Parc Naturel Régional étendu et bien sûr maritime avec La Manche qui longe ses limites. Que ce soit en Seine-Maritime ou dans les départements limitrophes il existe de très nombreuses institutions culturelles avec leurs propres saisons de spectacles. De même en France et en Europe la vitalité des institutions culturelles est encore importante. Des échanges, des collaborations sont souhaitables. Il serait impensable pour moi de raisonner seulement à l'échelle de la ville sans m'insérer dans ce formidable tissu d'institutions qui défendent bien souvent les mêmes valeurs que ce que je veux pour le Rive Gauche. Ces réseaux j'espère les utiliser au profit de la mobilité des artistes mais aussi des publics. J'aime reprendre à mon compte cette maxime du collectif XY, collectif de circassiens pratiquant les portées acrobatiques et bien connu du public stéphanois, *Tout seul on va plus vite – Ensemble on va plus loin !*

DÉPARTEMENTAUX

La Seine-Maritime est un département riche en institutions culturelles dont beaucoup déjà collaborent avec le Rive Gauche. Les partenariats départementaux déjà en place sont poursuivis comme avec le festival Spring, le festival Pharenheit, et Viva Cité. Je profite déjà de cette richesse des institutions voisines pour développer les actions culturelles à l'échelle du département, voici ce qui est mis en place pour 2019 et 2020 :

- Avec le CDN Rouen-Normandie nous proposerons un échange de communication à propos de la compagnie la Coma de Michel Schweitzer. Artiste que nous allons accueillir avec des propositions différentes dans nos deux lieux.
- Avec le Théâtre des Arts Opéra de Rouen-Normandie nous proposerons un grand ballet en co-accueil, qui sera pour 2020 *10 000 gestes* de Boris Charmatz sur la scène de l'Opéra et un opéra de poche Orphée et Eurydice sur la scène du Rive Gauche
 - Avec l'Étincelle nous coordonnons nos programmations dans un souci d'équilibre des propositions
- Avec l'Étincelle également en 2021 un de leurs spectacles de danse fera partie du festival

C'est déjà de la Danse !

- Avec la Maison de l'Université-MDU nous co-accueillerons un midi danse à l'université sur le site du Madrillet, en 2020 *Vivace* du chorégraphe Alban Richard, également directeur du CCN de Caen
- Avec la Ville de Rouen nous participons aux rencontres des acteurs de la Danse dans la Métropole
- Avec le Rayon Vert de Saint-Valery-en-Caux nous sommes en train d'inventer une circulation des publics à travers un échange de classe
- Avec le festival Art et déchirure 2021 nous programmerons un spectacle de danse en lien avec la thématique du festival

RÉGIONAUX

La région Normandie est vaste et des équipes artistiques de grande qualité y sont implantées. Le Rive Gauche a initié de nombreuses collaborations que je souhaite poursuivre et d'autres seront envisagées :

- Avec l'ODIA Normandie nous participerons aux journées découvertes et répondrons aux appels à projet
- Avec le CCN de Caen-Normandie un accueil des spectacles d'Alban Richard et un projet sur mesure avec l'artiste Michel Schweitzer en direction du public adolescent (en trinôme

avec Chorège, relais culturel de Falaise)

- Avec Chorège de Falaise CDCN en préfiguration, pour échanger sur l'accompagnement des artistes + le projet adolescent autour de Michel Schweitzer (avec le CCN de Caen)
- Avec l'Arsenal de Val-de-Reuil nous proposons un échange de public.
- Avec le réseau Labaye

NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

C'est en accueillant des spectacles en provenance de tout le pays et des troupes étrangères que le Rive Gauche pourra offrir au public la diversité de la création artistique du spectacle vivant. Je souhaite avoir de l'ambition dans les choix faits et équilibrer les parcours de découverte.

Le réseau national Sillage/s m'intéresse au plus haut point et j'aurai à cœur de mettre mon expertise au service de la dynamique de ce partenariat. Après une réunion au festival d'Avignon les membres de Sillage/s ont prévu une rencontre prochainement pour évoquer la suite après la première production du réseau *eldorado/s* de Philippe Ménard diffusée au Rive Gauche en février 2019.

Le Rive Gauche suivra les propositions de l'ONDA en participant à des RIDA et en répondant aux dispositifs d'aides financières très en faveur de la diffusion chorégraphique. En 2022 nous mettrons en place un jumelage avec une autre scène conventionnée danse éloignée de Saint-Étienne-du-Rouvray comme celle d'Albertville le Dôme Théâtre dont la directrice Fabienne Chognard est favorable à cette idée.

Enfin dans un second temps nous étudierons l'ouverture et la participation à des programmes européens nombreux dans le champ culturel. Ainsi nous porterons, avec un groupe de partenaires, un projet dans le cadre de la prochaine génération de programmes de l'UE (2021-2026). Pour cela je serai conseillée par l'Odia Normandie.

ACTIONS DE RESEAUX DEJA EN COURS

- Réseau Labaye : de 2019 à 2021 soutiens au chorégraphe Ashley Chen de la compagnie Kashyl (5000 € de soutien à la production pour sa prochaine pièce de groupe *Distance* ainsi que sa diffusion au Rive Gauche en 20-21)
- Réseau Sillage/s : Coproduction et diffusion du projet de Philippe Ménard *eldorado/s* en février 19. Puis nouvel appel à projet du réseau proposé sur 19-20.
- Avril 2019 stand commun des Fabriques de danse en Normandie pour l'événement organisé par la Région *L'Excellence Normande*. Rédaction d'un document La carte des fabriques de danse en Normandie.
- Participation aux Rida de l'Onda (janvier 19 à Albertville, avril 19 à Vitry, juillet 19 à Avignon...)
- Soutien ponctuel sur un projet précis comme en 19-20 avec la compagnie La Coma en coréalisation avec le CCN de Caen et Chorège à Falaise.
- Co-accueil de spectacles avec en 19-20 *10 000 gestes* de Boris Charmatz (avec et à l'Opéra de Rouen), *Vivace* d'Alban Richard à l'Université du Madrillet (avec la MDU-Maison De l'Université)
- Réseau danse de la Ville de Rouen, ce réseau démarre à l'initiative de la direction de la Culture de la Ville de Rouen. Il a pour objectif de recenser les initiatives danse professionnelles et amateurs et d'imaginer des passerelles entre elles. Le Rive Gauche a accueilli le 30 avril la réunion *Le goûter des compagnies rouennaises*
- Participation à la manifestation Avis de Grand Frais et la Journée des Maquettes (Odia Normandie)
- Partenaire du Festival de cirque Spring
- Convention avec l'association UAP-Union des Arts Plastiques pour l'accueil au Rive

Gauche de deux expositions par an

- Partenariat en cours de construction avec le FRAC Normandie pour des expositions dans la galerie du Rive Gauche

CONCLUSION

L'appellation que Monsieur le Maire de Saint-Étienne-du-Rouvray, Joachim Moysé, a obtenu à travers mon programme, me donne une reconnaissance et une aisance qui facilite sa mise en place pendant ces quatre prochaines années.

C'est un beau défi à relever que de s'inscrire dans la poursuite et le développement de cette structure emblématique. Le Rive Gauche doit répondre tant aux attentes des artistes qu'à celles des spectateurs.

Je me plais à penser que grâce au travail mené dans ce théâtre, artistes et usagers en ressortent transformés. Je souhaite que la danse, cet art du sensible, des esthétiques, des genres, de l'inexplicable et de l'indicible essaime dans la vie des gens. Le droit à la culture pour tous en quelque sorte, le droit à la danse pour tous effectivement ! Saint-Étienne-du-Rouvray, ville de culture, ville d'engagement, ville de partage, est le territoire idéal pour développer un projet fondé sur l'envie et la création. Un avenir foisonnant où la danse sera servie par des chorégraphes et interprètes essentiels, demeure une ambition à laquelle nous ne devons pas renoncer. Le programme Danse en Présence se situe ici comme un passeur : il est le trait d'union qui relie l'exigence artistique à l'exigence démocratique.

Un lieu fabriqué par des gens, pour des gens, tous semblables, tous différents. Le redire ici, un bel apprentissage alliant singularité et altérité. Un lieu d'art, un lieu de vie !

Annexes

1 - Parcours Bouba Landrille-Tchouda

2- Parcours Marion Muzac

1- PARCOURS DE L'ARTISTE RIVE GAUCHE 2019-2021 :

BOUBA LANDRILLE-TCHOUDA

La compagnie Malka poursuit une réflexion en mouvement autour du rapprochement des danses, des langages, des communautés, des hommes, à travers l'énergie des danses urbaines. Notre danse est une danse pour dire, une danse d'ouverture et de métissage, une danse au-delà des frontières, une danse qui s'est aussi nourrie des courants qui ont traversé les danses du vingtième siècle.

Comme pour beaucoup de danseurs hip-hop, l'apprentissage de Bouba Landrille Tchouda démarre de manière autodidacte. En 1995, il décide de fonder la compagnie Aca à Saint-Martind'Hères, avec Habib Adel, danseur de la même génération. Leur première création, présentée en 1996 dans le cadre des Rencontres Danse Ville Danse à Paris, leur permet de devenir une compagnie de référence en matière de danse hip hop dans la région Rhône-Alpes.

Bercé par les cultures urbaines et les cultures du monde, Bouba Landrille Tchouda aborde la danse sous une multitude de facettes, hip hop, capoeira, danse contemporaine. Son parcours métissé, fait de rencontres originales, alimente son exploration des infinies possibilités du langage de la danse, cherchant à en repousser ses limites, à dépasser les barrières de genres.

Il collabore avec des artistes aux esthétiques diverses dont la compagnie Accrorap en tant que danseur-chorégraphe ou le chorégraphe Jean-Claude Gallotta avec lequel il crée le duo *SMH*. Il fait partie de ces danseurs-chorégraphes issus de la mouvance hip hop qui a su développer une écriture chorégraphique contemporaine singulière. Les tournées nationales et internationales qu'il effectue lui permettent aujourd'hui de se positionner en tant que chorégraphe au-delà de nos frontières.

En 2001, il fonde la compagnie Malka et créera, en association avec la Rampe-Echirolles, scène conventionnée pour la danse, les pièces *Malandragem*, *Des Mots*, *Regarde-Moi*, *Meia Lua*, spectacle franco-brésilien produit dans le cadre de l'année de la France au Brésil puis *Murmures* avec le concours du Théâtre national de Chaillot et présenté notamment à l'occasion de la Biennale de la Danse de Lyon en 2012.

Lors de sa résidence à Château Rouge–Annemasse, scène conventionnée au titre des Nouvelles écritures du corps et de la parole, il a créé en 2012 la pièce *Têtes d’Affiche*, petit opéra sur la course au désir, puis un énergique et coloré *Casse-Noisette*. En 2014, il assure la direction artistique du tryptique intitulé *La preuve par l'autre*, élaboré en collaboration avec les chorégraphes Anne Nguyen et Farid Berki, autres figures remarquables de la scène hip-hop. Plus récemment, il crée *Skin – Sous la peau, dans la chair* – duo avec le pianiste et compositeur anversoise Guy Van Nueten, une rencontre aux intonations plurielles, musicales, générationnelles, culturelles.

En 2015, le chorégraphe a été nommé Chevallier dans l'Ordre des Arts et des Lettres. Sa récente pièce *Boomerang* a été créée et présentée cet automne, dans le cadre de la programmation de la Maison de la Danse à Lyon où il est artiste associé au cours de la saison 2016/2017.

Dans un autre champ, à l'occasion de la création du spectacle *La dernière saison* du Cirque Plume, son directeur artistique, Bernard Kudlak, a invité Bouba pour en chorégrapheur plusieurs temps.

2- PARCOURS DE L'ARTISTE RIVE GAUCHE 2020-2022 :

MARION MUZAC

Marion Muzac se forme à la danse classique en Conservatoire puis mène un cursus universitaire en commerce et communication. À New York, elle suit l'enseignement de la technique de Merce Cunningham et à Toulouse profite de la formation du Centre de Développement Chorégraphique. Elle est professeur de danse contemporaine à l'ISDAT et au Conservatoire de Toulouse, où en 2013 elle devient responsable du département danse. Depuis 2001, elle mène simultanément des activités pédagogiques et des projets chorégraphiques. En 2008, elle crée avec le saxophoniste David Haudrechy le duo danse et musique *héro héro*, régulièrement présenté dans les écoles, collèges et lycées. En 2010, elle cosigne avec la plasticienne Rachel Garcia *Le Sucre du printemps* un projet chorégraphique pour 27 jeunes danseurs. Après Toulouse, *Le Sucre du printemps* a été créé à Düsseldorf, à Paris au Théâtre National de Chaillot en collaboration avec le CND de Pantin et à Ramallah en Palestine. Suite à cette création, elle réalise un film documentaire *17 printemps* avec la réalisatrice Sophie Laloy, sur le parcours initiatique d'un jeune danseur de 17 ans qui entre dans le monde adulte par l'expérience de la danse. En 2016, elle crée *Ladies First*, création pour 20 adolescentes qui rendent hommage aux pionnières de l'histoire de la danse contemporaine. *Let's Folk !* création 2018 questionne l'accès des publics aux codes culturels et propose de travailler autour des danses dites « populaires » en alliant performance chorégraphique et participation des publics. A partir de septembre 2018 elle est artiste associée à la Scène nationale de la Rochelle et à partir de 2020 au théâtre Le Rive Gauche à Saint-Étienne du Rouvray.

– ANNEXE II –

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Conditions de l'évaluation :

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 7 des présentes est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Au moins six mois avant le terme de la convention, l'auto-évaluation produite par la directrice ou le directeur est communiquée aux partenaires signataires de la convention, accompagnée du bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par le bénéficiaire comme prévu par l'article 10 des présentes qui fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

Indicateurs quantitatifs

Dans les bilans annuels comme dans l'évaluation finale, ces indicateurs auront vocation à être accompagnés d'éléments de contexte et documentés par des éléments cartographiques.

Objectifs	Indicateurs associés à l'objectif	Moyenne 3 dernières années	Prévision 2019	Prévision 2020	Prévision 2021	Prévisions 2022
Proposer une programmation témoignant de l'actualité de la création, en particulier des nouvelles écritures, notamment dans le champ esthétique retenu pour l'appellation.	Nombre total de spectacles					
	Dont discipline retenue pour l'appellation					
	Dont nouvelles écritures					
	Dont créations artistes associés co-produits ou en résidence					
	Dont provenant de compagnies régionales					
	Nombre total de représentations					
	Dont discipline retenue pour l'appellation					
	Dont créations artistes associés co-produits ou en résidence					
	Dont séances scolaires					
	Dont nouvelles écritures					
Apporter un soutien au travail de création des artistes, notamment les équipes professionnelles du territoire d'implantation de la structure, et à la diffusion de leurs œuvres	Budget global production/co-production					
	Dont numéraire					
	Dont artistes de la région					
	Nombre de productions déléguées					
	Dont artistes de la région					

Objectifs	Indicateurs associés à l'objectif	Moyenne 3 dernières années	Prévision 2019	Prévision 2020	Prévision 2021	Prévisions 2022
	Nb de représentations minimum dans la programmation des prod déléguées					
	Nb de co-productions					
	Dont artistes de la région					
	Apport en numéraire minimum par co-prod					
	Nombre de résidences					
	Nombre de journées artistes professionnels au travail					
	Nombre de structures de création et de diffusion partenaires					
Rapport aux publics	Fréquentation totale des spectacles payants					
	Dont public jeune*					
	Dont public scolaire**					
	Nb d'établissements scolaires et universitaires partenaires					
	Nb d'établissements partenaires dans le champ de l'enseignement supérieur culture					
	Nombre d'établissements partenaires en dehors du champ culturel et éducatif					
Budget consacré au programme d'actions lié à la mention	Budget d'accueil					
	Dont discipline retenue pour l'appellation					
	Budget global de production/résidence					
	Dont prod déléguée					
	Dont co-prod					
	Dont pré-achat					
	Dont valorisation moyens techniques et professionnels					

* bénéficiant du tarif jeune public

* bénéficiant du tarif groupe scolaire

– ANNEXE III –
BUDGETS PREVISIONNELS 2019 – 2020 – 2021 -2022